

BULLETIN ORDURES MÉNAGÈRES



NOUVELLES CONSIGNES DE TRI !

SOMMAIRE

2 LE SERVICE DES DECHETS MÉNAGERS

3 FACTURATION

4-5 TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

6 ALTERNATIVES POUR RÉDUIRE SES DÉCHETS

7 FOCUS SUR LE TOUT-VENANT

8 DU NOUVEAU EN DÉCHETTERIE

Nouvelle adresse

Afin de mieux vous accueillir, la CC3M déménage fin Juin au **56, Avenue Pierre Semard 54360 Blainville-sur-l'Eau.**



Le Service des déchets ménagers

Accueil CC3M

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

Par téléphone au **03 83 71 43 62** ou par mail demandes.dechets@cc3m.fr

Vos interlocuteurs

Valentin est votre nouvel ambassadeur du tri. Il aura pour missions d'expliquer les consignes de tri aux habitants et mettre en place des animations à destination des scolaires et du grand public.



Stéphanie sera votre contact pour toute demande sur les ordures ménagères, les badges de déchetterie, la facturation...

Informations pratiques

- Pensez à nous prévenir en cas de changement dans la composition de votre foyer, de déménagement ou d'emménagement. Attention, si vous déménagez sans nous informer, la facturation se poursuit à votre nom.
- Si vous ne disposez plus de sacs de tri, vous pouvez aller en chercher à votre mairie.
- Désormais, tous les usagers du territoire peuvent payer leur redevance incitative par prélèvement automatique mensuel. Les documents sont consultables sur demande ou sur le site Internet de la CC3M.
- Les bacs sont mis à la disposition des usagers mais la CC3M en reste propriétaire. Ainsi, toute dégradation volontaire (utilisation de bombe fluo, tags, casse, ...) engendrera une facturation à l'utilisateur concerné.



En 2020, les tarifs de la Redevance Incitative n'augmentent pas !

Depuis le 1^{er} janvier 2020, l'ensemble du territoire de la CC3M est en redevance incitative. L'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) soutient financièrement cette action.



Comprendre sa facture

Part fixe : charges fixes du service collecte et traitement des ordures ménagères, collecte et traitement du tri, collecte et traitement des déchets des déchetteries.

Elle varie en fonction du niveau de service rattaché au lieu d'habitation (fréquence de collecte des ordures ménagères, déchets verts) et de la taille du bac mis à disposition.

La part fixe inclue 6 levées par semestre. Ainsi, la facturation de levées supplémentaires s'effectuera à partir de la 7^{ème} levée.

Part variable : nombre de levées supplémentaires et poids des déchets collectés. Ainsi, veillez à ne sortir votre bac que lorsqu'il est plein (sans tassage).



Les tarifs 2020

Ces montants sont donnés à l'année. La facturation s'établit semestriellement.

Part Fixe

	Collecte en C 0,5 (tous les 15 jours)	Collecte en C 1 (toutes les semaines)
Part fixe bac de 120L (1 à 3 personnes)	91,00 €	105,00 €
Part fixe bac de 240L (plus de 3 personnes, non-ménages)	164,00 €	189,00 €
Part fixe bac de 770L (non-ménages)	546,00 €	630,00 €



Part Variable

Prix de la levée supplémentaire	1,50 €
Prix du kilo d'ordures	0,28 €



Autres services

	(Par foyer & par an)
Déchets verts - Benne	22,00 €
Déchets verts - Plateforme	14,00 €

À partir du 1^{er} avril 2020, tous les emballages se trient et tous les papiers se recyclent

Qu'est-ce que l'extension ?

L'extension des consignes de tri consiste à mettre **tous les emballages en plastique de la cuisine et de la salle de bain dans le sac et le bac de tri**. L'extension des consignes de tri permet de lever les doutes au moment de trier ses emballages et donc d'avoir un **geste** de tri **simplifié**.



L'extension des consignes de tri ne concerne que les **emballages**.

Les objets en plastique (tuyaux, fils électrique, cintres, jouets, bassines, pots de fleurs, boîtiers de cd/dvd,...) ne doivent pas être jetés dans les sacs et bacs de tri.

Pourquoi est-ce difficile de recycler tous les emballages en plastique ?

Les emballages en plastique font partis de notre quotidien et se sont diversifiés pour **répondre à nos besoins** (présentation, conservation, protection, transport...). Il y a donc différentes compositions et formes, des emballages avec bouchon, couvercle, opercule, étiquette, colle, des bouteilles, des barquettes, des pots, des films ... Cette **diversité** rend leur **recyclage complexe**.

Quelques consignes

- Inutile de laver les emballages, il suffit de **bien les vider**.
- Déposez les déchets **en vrac**, ils ne doivent **pas être imbriqués (emboîtés les uns dans les autres)**.
- Inutile de déchirer les papiers ou d'enlever les agrafes.
- Pensez **bien à séparer l'opercule** de la barquette ou du pot avant de les trier.
- Pour que votre bac soit collecté, **pensez à tourner la poignée côté route**.



Un doute, une question :

contactez la CC3M au 03.83.71.43.62
ou sur demandes.dechets@cc3m.fr.

Vous pouvez également vous rendre sur le site
www.consignesdetri.fr.

Les consignes de tri

Cartonnettes, briques alimentaires



Magazines, journaux, enveloppes ...



SAUF : papier peint, papier photo, calque, certains papiers cadeau, papiers d'hygiène

Emballages en métal



Bouteilles, flacons, bidons en plastique



NOUVEAU !

Barquettes en plastique et polystyrène



Sacs, suremballages et films en plastique



Boîtes et pots en plastique



Zoom sur les erreurs de tri

Les erreurs de tri sont les déchets jetés dans les sacs et bacs de tri alors qu'ils devraient être mis dans d'autres contenants (composteur, ordures ménagères, déchetteries). **Ces erreurs alourdissent la facture globale** car les déchets mal triés font l'objet d'un traitement spécifique (incinération, enfouissement).

- Couches, lingettes, essuie-tout, mouchoirs.
- Mégots de cigarette.
- Déchets non vidés ou imbriqués.
- Vêtements.
- Nourriture.
- Objets en plastiques (jouets, boîtes de conservation, cintres, pots de fleurs, fils électriques).

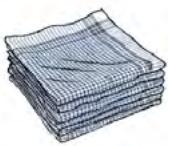


Des alternatives pour réduire ses déchets

Bien que petits, les objets et accessoires qui servent à l'hygiène intime, du corps et de la maison prennent de plus en plus de place : essuie-tout, mouchoirs en papier, lingettes, cotons démaquillants, protections périodiques, couches, ... Ils sont à usage unique et non recyclables, fabriqués en matières naturelles ou synthétiques et sont parfois traités.

Selon l'ADEME, les textiles sanitaires représentent environ 14% du contenu de nos poubelles.

Une simple éponge peut facilement remplacer l'essuie-tout ou les lingettes pour nettoyer les surfaces. Les cotons démaquillants lavables se trouvent désormais facilement dans le commerce et il n'est pas difficile d'en fabriquer soi-même. Alors voici un petit tour d'horizon des alternatives :



Les mouchoirs en tissu : il n'y a pas de problème d'hygiène si l'on en change régulièrement. Lavés à 60°C avec les draps ou les serviettes de toilette, ils ne prennent pas de place en machine.



Les lingettes démaquillantes : quelques lingettes lavables suffiront à remplacer les disques de coton jetables et venir à bout de la poubelle de salle de bain !



Les chiffons : ils ne craignent rien et peuvent nettoyer, essuyer, dépoussiérer, faire briller... Plus résistants et plus durables que les lingettes jetables et le papier, ils sont aussi prisés des bricoleurs et mécaniciens.



Les serviettes de table : à la maison, chacun a la sienne. On évite ainsi d'utiliser des serviettes en papier et des rouleaux d'essuie-tout.



L'Oriculi : ce coton-tige en bambou dure plusieurs années. Avec ses différentes couleurs, chacun le sien ! Se nettoyer les oreilles sous la douche, avec le pommeau, est aussi une bonne alternative.



La coupe menstruelle, les serviettes lavables ou les culottes menstruelles : la coupe est en silicone médical. Elle doit être stérilisée régulièrement et peut être utilisée plusieurs années.



Les serviettes et culottes sont la plupart du temps en coton et durent également plusieurs années.

(Crédits de l'image : CCBI - dessins Gilles Vuillemot)

Rappel : les textiles sanitaires ne se jettent pas dans les sacs et bacs de tri mais dans votre poubelle ! Mais bonne nouvelle, l'essuie-tout peut se composte à condition de ne pas avoir été imbibé de produits chimiques.

En 2019, c'est **1 386 tonnes collectées** sur les deux déchetteries communautaires pour un coût d'environ **176 000 €** soit, **le premier poste de dépenses en déchetterie !**

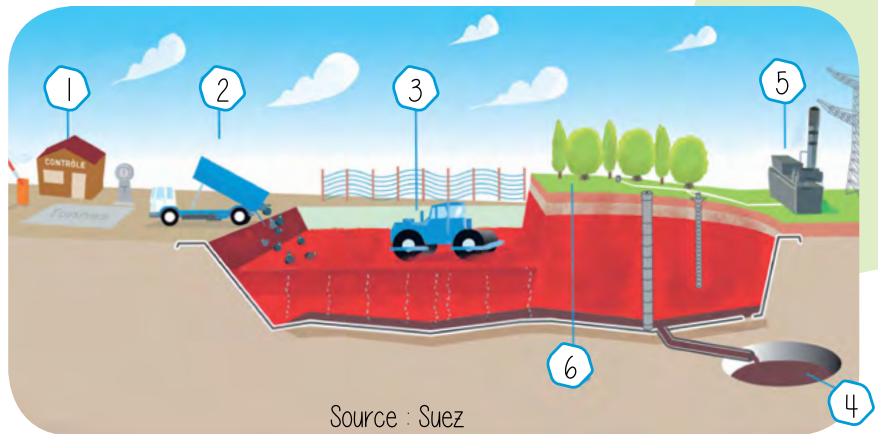
La benne tout-venant est réservée aux déchets qui ne peuvent être déposés dans aucun autre contenant du fait de leur composition, de leur poids ou de leur volume.



Le contenu des bennes tout-venant de la CC3M est transporté à Lesménils (54) pour y être enfoui.

Le processus

Le centre de stockage respecte des conditions d'aménagement très strictes garantissant une totale étanchéité en fond et sur les flancs de l'alvéole.



Source : Suez

1 A chaque entrée et sortie, les camions sont contrôlés et pesés.

2 Les camions déchargent les déchets dans l'alvéole.

3 Un engin répartit et compacte les déchets.

4 Les lixiviats (eaux traversant les déchets) récupérés au fond de l'alvéole sont pompés et stockés en bassin étanche pour être traités dans une station appropriée.

5 Le gaz produit par la fermentation des déchets (biogaz) est récupéré. A Lesménils, il est valorisé sous forme d'électricité et de chaleur injectée dans le réseau urbain.

6 Quand l'alvéole est pleine, elle est recouverte d'un aménagement étanche puis de matériaux favorisant la reprise de la végétation et l'intégration paysagère.

La benne tout-venant n'a pas vocation à recevoir tous les déchets que vous souhaitez jeter. Par exemple, un petit pot de fleurs ou vos ordures ménagères doivent être déposés dans votre bac noir, mais d'autres objets peuvent être donnés à des associations ou réparés.

Bulletin Ordures Ménagères n°5 –Avril 2020 – 8500 exemplaires
Editeur : Communauté de Communes Meurthe Mortagne Moselle
Graphisme et illustrations : Les créas de Ludow (Ludovic MALGRAS)
Imprimeur : Imprimerie Regnière
N°ISSN : 2554-6783
Directeur de la publication : Philippe DANIEL
Directeur de la rédaction : Jonathan KURKIENCY
Ont participé à ce numéro : Aurore BRENET, Mathilde MOREL, Anaïs LALFER et Élodie ROYER.



Du nouveau en déchetterie

Dorénavant, dans la benne destinée aux éléments d'ameublement, **vous pourrez déposer les objets suivants** : petites poubelles de cuisine ou de salle de bain, paniers à linge, tout éléments de rangement.

Un contenant sera spécialement mis à disposition pour **la collecte des couettes, oreillers, coussins, sur-matelas, sacs de couchage, traversins, ...**

écomobilier
COLLECTER · TRIER · RECYCLER

Ainsi, tous ces éléments ne doivent plus être déposés dans la benne tout-venant (sauf s'ils sont souillés ou humides).

Une filière spécialement dédiée aux cartons bruns est mise en place en déchetterie. **Les sacs et bacs de tri contenant des cartons bruns ne seront plus collectés.** En cas d'erreur, un nouveau tri devra être effectué par l'utilisateur et les cartons seront à déposer en déchetterie.

À partir du 15 avril, les déchetteries se mettent à **l'heure d'été**. Pensez à consulter les horaires avant de vous y rendre.

BLAINVILLE-SUR-L'EAU

du 15 Avril au 15 Octobre inclus.

Lundi 13h30 – 17h30
Mardi 9h – 12h / 13h30 – 17h30
Mercredi 9h – 12h / 13h30 – 17h30
Vendredi 9h – 12h / 13h30 – 17h30
Samedi 9h – 12h / 13h30 – 17h30



BAYON

du 15 Avril au 15 Octobre inclus.

Lundi 13h30 – 17h30
Mercredi 9h – 12h / 13h30 – 17h30
Jeudi 9h – 12h / 13h30 – 17h30
Vendredi 13h30 – 17h30
Samedi 9h – 12h / 13h30 – 17h30

Attention :

**Le dernier accès est autorisé 10 minutes avant la fermeture.
Le samedi, l'accès est réservé aux particuliers et administrations.**